

Double

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

COURRIER - ARRIVEE

Le 20 février 2024

20 FEV. 2024

SAUJ - TJ TOULOUSE

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

A l'attention de :

Monsieur le Président
Service de l'aide juridictionnelle.
Tribunal judiciaire de Toulouse.
2 allées Jules Guesde.
31000 Toulouse

Objet :

- Demande de l'A.J Totale pour obtenir un avocat devant le juge des référés.

Ordonnance rendue le 13 février 2024 valant convocation pour l'audience du 12 mars 2024.

Monsieur, Madame,

Veillez trouver ci-joint l'ordonnance rendue en date du 13 février 2024, me demandant de constituer un avocat pour me représenter à l'audience de renvoi du 12 mars 2024 concernant comme il est dit dans ladite ordonnance, une procédure d'expulsion pour voie de fait constitutif d'un trouble à l'ordre public dont le juge des référés saisi est seul compétent.

Au vu de ma situation financière je suis contraint de demander l'aide juridictionnelle totale pour que soit nommé un avocat pour me représenter afin qu'il soit statué sur les prétentions dont le tribunal est saisi.

- Merci d'avance de m'octroyer l'aide juridictionnelle totale au vu de mon attestation fiscale.
- Merci de votre compréhension au vu de mes moyens financiers sous le seuil de pauvreté.

Vu l'article 43 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.

- *Je vous prie d'en aviser le président statuant à l'audience du 12 mars 2024.*

Dans le cas où la demande d'aide juridictionnelle est formée en cours d'instance, le secrétaire du bureau ou de la section doit aviser le président de la juridiction saisie (*D. n° 91-1266, 19 déc. 1991, art. 43*). À défaut, le jugement de première instance encourt l'annulation (*CE, 4 mars 1994, Murugiah : Juris-Data n° 041126 ; JCP1994GIV, p. 150, note M.C. Rouault*).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, Madame à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièces jointes à valoir :

Document CERFA rempli.
Carte d'identité.
Imposition fiscale.

Ordonnance du 13 février 2024 valant convocation.

COURRIER - ARRIVEE
20 FEV. 2024
SAJJ - TJ TOULOUSE

AUDIENCE DU 12 MARS 2024 A 10h DOSSIER RG 23/01958

Expéditeur : André LABORIE (laboriandr@yahoo.fr)

À : referes1.tj-toulouse@justice.fr


Date : lundi 11 mars 2024 à 11:19 UTC+1


A L'ATTENTION:

Madame la Présidente.
Greffière des référés.
Tribunal judiciaire.
31000 TOULOUSE

EN FICHER JOINT

LABORIE André

 Demande AJ 20 fevrier 2024.pdf
319kB

 Deman tribunal 11 mars 2024.pdf
194kB